Le Bagotier

Journal Sainte-Hélène-de-Bagot **AVRIL 2020**

À LA UNE

07 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

07 PERMIS DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION

08 SOS DÉPANNAGE ALIMENTAIRE - REMERCIEMENTS

09 RAPIÉÇAGE

10-11 INFO CITOYEN - INSCRIPTION

12 FEU EN PLEIN AIR- INTERDIT

13 MOT DU DIRECTEUR INCENDIE

14-15 ATTENTION À VOS SERVICES D'URGENCE

18 PROGRAMME AIDE D'URGENCE - PME

19 RÉGIE - NOUVEAU SITE INTERNET

20 GROS REBUTS, OUVERTURE ÉCOCENTRES

23 CONTACT - CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION SUICIDE

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES - Lundi 18 mai

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@saintehelenedebagot.com

421, 4e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.saintehelenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

Bonjour chers abonnés,

L'année 2020 passera sûrement à l'histoire compte tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons planétairement. Nous espérons que vous vivez cette période qui sort de l'ordinaire avec sérénité et surtout que vous conservez la santé. Prenez le temps de vous détendre et de lire un bon livre. **Soyez avisé que tous les frais de retard seront abolis lors du retour de vos livres.**

Au plaisir de vous revoir très bientôt.

L'Équipe de la bibliothèque

fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

VOYAGES ANNULÉS

Le comité de la FADOQ vous informe :

Par mesure de sécurité et pour répondre aux demandes des gouvernements, toutes nos activités sont annulées ainsi que les 2 voyages de juillet et août et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous espérons être de retour au mois de septembre.

Pour information:

Gisèle Laliberté 450-791-0304 ou par courriel au 1glali@sogetel.net .

ANNIVERSAIRES MOIS D'AVRIL

M. Abel Bruneau 5
M. Denis Bisaillon..... 6
M. Yves Petit 7
Mme Rollande Petit 8
M. André Chevrier..... 8
Mme Gisèle Laliberté..... 10
Mme Isabelle Racat 11
M. Mario Laroque..... 11
M. François Demeule..... 12
Mme Johanne Proulx..... 14
M. Denis Jodoin..... 14
Mme Diane Larocque 16
M. Réal Godin 18
Mme Suzanne Laforme..... 18
M. Edouard Dubé 21
Mme Danielle Plante..... 22
Mme Brigitte Mallenfant 29

CONSEIL MUNICIPAL

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731

JONATHAN HAMEL
514 831-8229

MARTIN DOUCET
450 513-1224

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

PIERRE PARÉ
450 278-2327

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136

POSTE VACANT

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale par intérim
Poste 2240 • dg@saintehelenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@saintehelenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@saintehelenedebagot.com

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@saintehelenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@saintehelenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@saintehelenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@saintehelenedebagot.com

Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00

NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :

Fuite d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :
450 250-2481

#cavabienaller

En ces temps plus difficiles, j'avais envie de vous parler d'un roman qui m'a réchauffé le cœur. Un livre que j'ai dévoré. Un été à l'auberge fut cette lecture qu'on commence sans trop d'envie. Qu'on s'attend à une histoire agréable, mais sans plus. La page couverture m'attirait plus ou moins. J'avais tourné la page couverture grâce aux lecteurs de MamanChickLit qui avaient voté massivement pour ce roman. Si j'étais déçue qu'il gagne? Un peu, mais après que cette page couverture fut tournée...

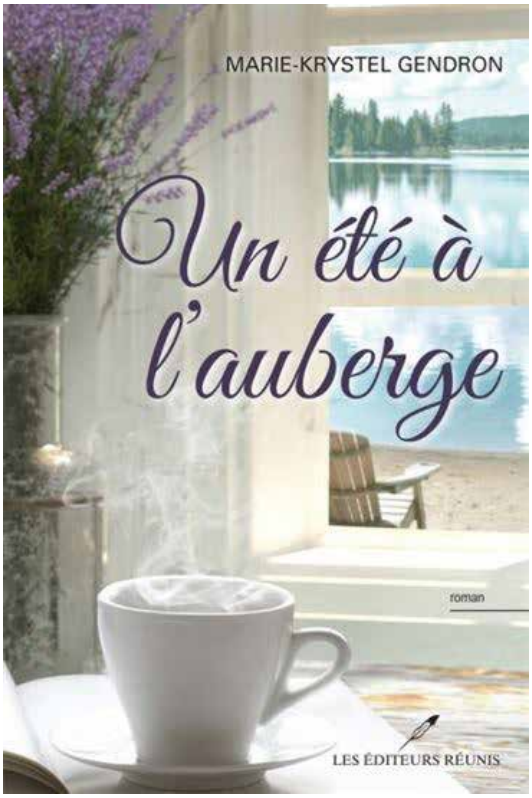

En commençant ma lecture, je ne m'attendais à rien. Je ne connaissais pas l'auteure et la page couverture ne m'attirait pas énormément. C'est vous, les lecteurs de mon blogue, qui ont voté massivement pour ce roman et ce que je peux vous dire sur ce vote : MERCI!

Ma lecture a été délectable. Sublime.

L'histoire est captivante.

Les mots sont touchants. Intenses.

Les émotions de l'ensemble des personnages sont palpables et vraies.

Oui, on se doute de la fin, mais l'auteure y met une touche d'inattendue ce qui nous donne un roman excellent et poignant.

C'est beau sans être trop à saveur fleur bleue.

Un livre que je vous suggère énormément en ce temps de crise. Il saura vous mettre du bonheur et de l'amour dans votre cœur et touchera votre âme.

Lisez-le, ça va bien aller!

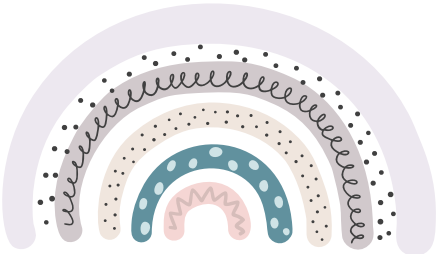

En ce temps de crise, prenez le temps de faire ce qu'il vous plaît. Prenez ce temps pour VOUS. La vie vous offre la chance de mettre le stress et la vie sur pause pendant quelques semaines. Profitez s'en. Vivez à fond! Lisez, écrivez, faites toutes ces choses auxquelles vous vous disiez n'avoir jamais le temps de faire. Il est le temps, tout comme le printemps qui est à nos portes, d'éclore!

Vous avez aimé cette série? Venez m'en parler via **ManamChickLit** sur Facebook!

COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse:	421, 4e avenue, 2e étage Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Téléphone:	450 791-2455
Télécopieur:	450 791-2550
Courriel:	mun@saintehelenedebagot.com
Site Internet:	www.saintehelenedebagot.com
Lundi au jeudi:	8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4e avenue

CHALET DES LOISIRS 425, 6e avenue

BIBLIOTHÈQUE 384, 6e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- 421, 4e avenue (bureau municipal)
- 425, 6e avenue (chalet des loisirs)
- www.saintehelenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666
655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

La municipalité
VOUS INFORME

CALENDRIER COLLECTES 2020

D Déchet R Recyclable O Organique Férié, collecte reportée
Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) Collecte des gros rebuts

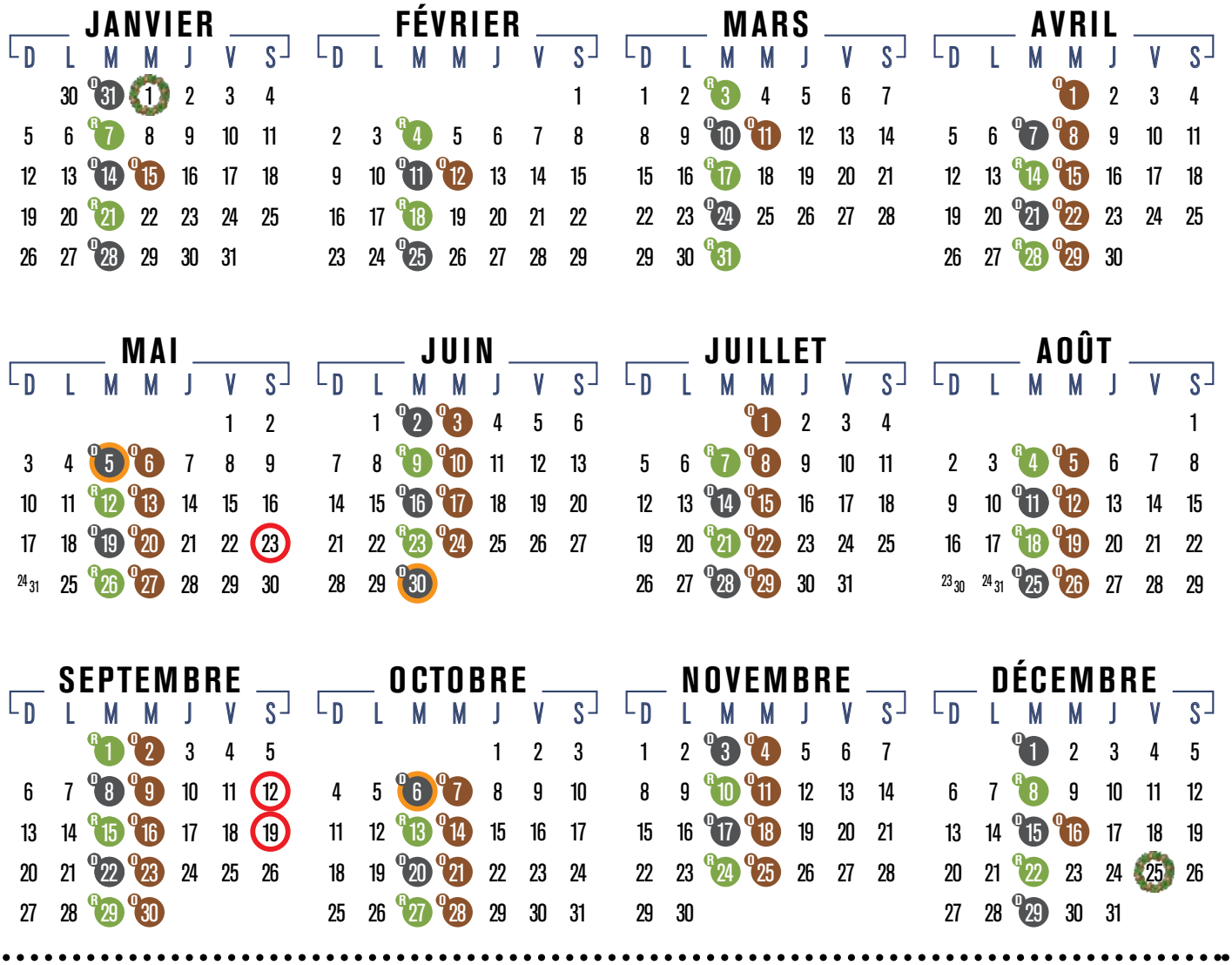

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65$	425,00$ (35$/h, max.2h)	500,00$	574,88$
Chalet des loisirs	260,93$	300,00$ (30$/h, max.2h)	304,41$	350,00$
Terrain de baseball	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
Patinoire	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@saintehelenedebagot.com				

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

MUNICIPALITÉ DE Sainte-Hélène DE-BAGOT
Ça va bien aller !

Sylvie Viens
Directrice générale par intérim

Chers citoyens,

Nous vivons présentement une situation exceptionnelle avec la COVID-19 qui nous amène à changer quelque peu nos façons de travailler. Nous sommes présentement en train de travailler les dossiers les plus urgents, ceux qui ne peuvent attendre (désinfection des bâtiments, rapiéçage des chemins, etc.). Nous lisons tous les jours les communiqués du gouvernement et suivons à la lettre ses recommandations. Nous vous tiendrons informés sur les modalités quant aux locations de salles, aux accès à nos installations municipales (bureau, loisirs, terrains, parcs, etc.) dès que nous aurons d'autres informations.

Je vous demande votre collaboration afin que tous ensemble nous sortions de cette pandémie le plus tôt possible. Le printemps est arrivé, le soleil également. Profitez-en pour marcher, prendre l'air et vous ressourcer.

Sylvie Viens, Directrice générale par intérim

SOIRÉE CONFÉRENCE GRATUITE

Comité de revitalisation de la rivière Chibouet

ANNULÉ

Huit principes naturels pour réussir son jardin et ses fleurs sans pesticide, sans engrais sans désherbage, bref sans effort! Conférence de M. Serge Fortier qui était prévue le lundi 27 avril 2020 à 19h00 au Chalet des loisirs (425, 6e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot).

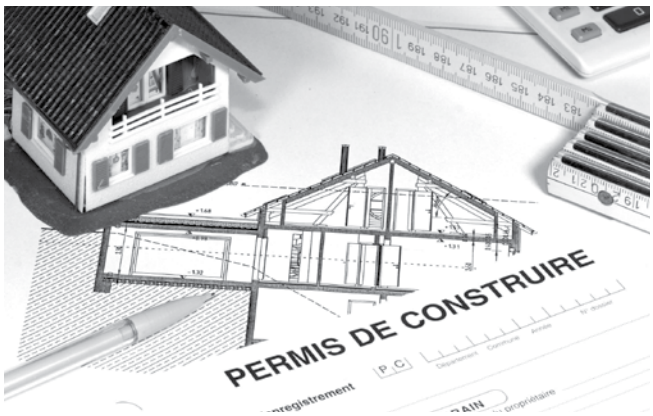

POUR UN PERMIS DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION

Notez que l'urbaniste reçoit vos demandes par courriel ou par téléphone. Il est possible d'obtenir un permis. Pour se faire, communiquez avec monsieur Raymond Lessard. Il vous expliquera comment procéder.

Téléphone : 450 791-2455 poste 2230
Courriel : inspecteur@saintehelenedebagot.com

Horaire habituel :
mardi de 8h30 à 11h30 et jeudi de 17h00 à 20h00

INTERDICTION DE JETER DANS LES TOILETTES

Nous remarquons **une très forte augmentation de lingettes humides et de gants de latex** à l'usine d'épuration, ce qui nous cause beaucoup de problèmes.

Nous vous demandons de jeter ces articles dans les poubelles et non pas dans les toilettes.

Merci de votre collaboration

SOS DÉPANNAGE ALIMENTAIRE STE-HÉLÈNE VOUS REMERCIE!

Grâce à la générosité des citoyens de Ste-Hélène et de ses bénévoles, lors de la guignolée de Noël dernier, nous avons amassé beaucoup de denrées. Vendredi le 10 avril, nous avons été en mesure de remettre des paniers de denrées et des certificats d'épicerie à des gens dans le besoin pour Pâques.

De plus, ayant un surplus de lait des producteurs de lait de la région dû à la fermeture temporaire de plusieurs entreprises durant la Covid-19, un programme de transformation du lait en fromage a été élaboré pour aider les organismes locaux. Nous avons eu la chance de recevoir une commandite de fromage en collaboration avec La Coop Sainte-Hélène, la Coop Agrilait (Fromagerie St-Guillaume) et Les Producteurs de lait du Québec. Merci d'avoir pensé à nous, un appui qui a fait chaud au cœur!

De plus, un don d'un bénévole anonyme a permis de remettre des gâteries chocolatées aux enfants pour souligner Pâques.

C'est dans les moments difficiles que nous nous serrons les coudes et que nous sommes les plus forts!

TOUS ensembles, Ça va bien aller!

SOS – DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

Ste-Hélène :

450-501-0149

En cas d'absence, merci de laisser un message et nous vous rappellerons rapidement.

D'ici peu, le rapiéçage des routes va commencer sur tout le territoire de la Municipalité et s'étendra jusqu'au 15 juin 2020. Nous vous demandons d'être patients si nous devons contourner la circulation ou simplement fermer une voie. S'il vous plaît, **RALENTISSEZ** quand vous passez à côté de nous et que nous sommes en train de travailler sur la voie publique.

De plus, pour la saison estivale, nous serons souvent dehors sur le territoire de la Municipalité. Vous voir et vous parler nous fait toujours plaisir. Mais si vous avez des questions plus techniques (ex : un bac vert supplémentaire, un bac à vidange brisé, un lampadaire qui n'allume plus, un méga trou dans la chaussée devant votre entrée...), faites affaire avec le bureau municipal. C'est la meilleure place pour expliquer vos problèmes, vos questionnements, donner vos commentaires constructifs et même nous faire part de vos projets. Le bureau municipal est le mieux informé et assure le suivi de tous les dossiers.

Passez un bel été et pour toutes **urgences en lien avec les services publics, la voirie, l'aqueduc et les égouts, téléphonez au 450 250-2481.**

Bertrand Lapierre et son équipe

LA VOIE PUBLIQUE N'EST PAS UNE POUBELLE

Faire le ménage de son terrain au printemps est un signe de bon voisinage. Cela évite que les débris partent au vent et se ramassent chez le voisin. C'est une question de respect des autres...et de l'environnement.

Merci de votre collaboration.

LE GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

Vers la fin avril, début mai, vous apercevrez le balai mécanique de la compagnie **Les entreprises Myrroy** sillonner les rues de Sainte-Hélène-de-Bagot afin de refaire une beauté à notre Municipalité. Soyez vigilants et patients lors de vos déplacements si vous avez à dépasser le balai mécanique. Aidez-nous à garder notre village propre. Merci de votre collaboration,

Bertrand Lapierre,
Directeur des travaux publics

POUR RECEVOIR DES ALERTES
SUR UNE MESURE D'URGENCE,
UN AVIS D'ÉBULLITION,
UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

Info Citoyen

CLIQUEZ-ICI!

Il est de votre devoir d'aller vous inscrire pour être avisé en cas d'avis d'ébullition, de mesures d'urgence et de fermeture de rues.

Voici les étapes pour s'inscrire à l'Info Citoyen :

1. Allez sur le site Internet de la Municipalité au **www.saintehelenedebagot.com**
2. Cliquez sur l'Info Citoyen.
3. Cliquez sur Nouvel usager
4. Suivez les indications.
5. Cliquez sur Obtenir mot de passe.
   - Dans la minute qui suit, le téléphone sonnera ou bien vous recevrez un SMS (texto). Ceci est pour vous donner un mot de passe afin de finaliser l'inscription.
6. Votre numéro de téléphone sera déjà inscrit à l'écran.
   - Écrire le mot de passe
7. Cliquez sur Connexion
8. Entrez vos informations (nom, prénom, langue, ville, rue, numéro civique, appartement)
9. Cliquez sur le bouton vert AJOUTER afin de pouvoir ajouter votre numéro de téléphone pour recevoir les alertes.
10. A côté de TYPE : choisissez Téléphone ou SMS (vous désirez recevoir les alertes par téléphone ou texto?)
11. À côté de COORDONNÉES : entrez votre numéro de téléphone
12. Cliquez sur Confirmer
    - Vous pouvez entrer plusieurs numéros de téléphones pour une même adresse en répétant les étapes 9 à 12.
13. Cliquez sur Confirmer

Voici ce que vous verrez pour chacune des étapes lors de votre inscription.

ÉTAPE #1 Allez sur le site Internet de la Municipalité au **www.saintehelenedebagot.com**

ÉTAPE #2

ÉTAPE #3

ÉTAPE #4

ÉTAPE #5

ÉTAPE #6

ÉTAPE #7

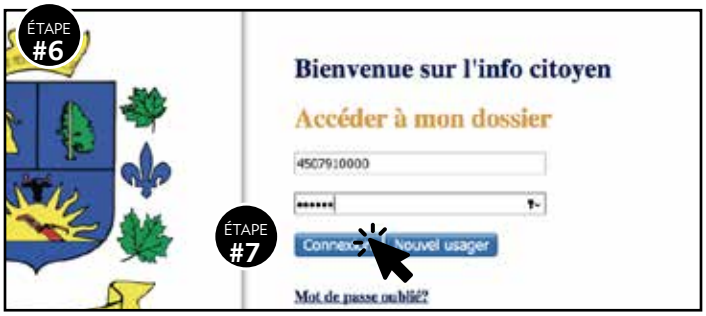

ÉTAPE #8

ÉTAPE #9

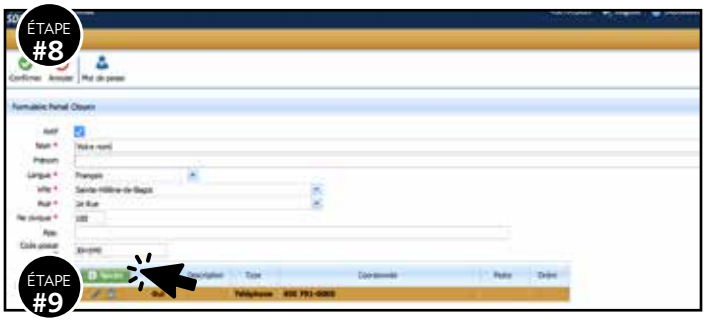

ÉTAPE #10

ÉTAPE #11

ÉTAPE #12

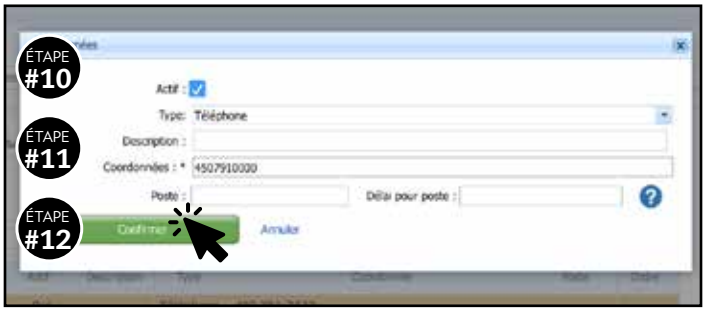

ÉTAPE #13

BESOIN D'AIDE?

Si vous n'avez pas Internet ou bien si vous avez besoin d'aide, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 et il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour être certain d'être avisé, il est de votre devoir d'aller vous inscrire à l'Info Citoyen.

Prendre note que plus aucune communication papier ne sera distribuée de porte en porte lors d'avis d'ébullition. Toute alerte sera communiquée par appel téléphonique (sur votre cellulaire ou téléphone fixe de maison) ou par SMS (texto).

PRÉVENTION

VOS ENFANTS SAVENT-ILS COMMENT SORTIR DE LA MAISON EN CAS D'INCENDIE ?

Pourquoi ne pas profiter de la situation pour faire quelques vérifications de sécurité?

Votre service de sécurité incendie vous propose de vous y préparer en établissant un plan d'évacuation.

Le plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de votre domicile destiné à faciliter l'évacuation des occupants en cas d'incendie ou d'urgence. En sachant par où et comment évacuer, vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté.

- Le plan d'évacuation augmente vos chances, à vous et à votre famille, de sortir sains et saufs en cas d'incendie.
- Faites l'exercice d'évacuation au moins une fois par année avec vos enfants afin de pouvoir sortir le plus rapidement possible.

POUR NOS COMMERÇANTS: ENTRETIEN D'IMMEUBLE

- Les issues sont-elles fonctionnelles et dégagées?
- Les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone sont-ils fonctionnels ? Assurez-vous que la durée de vie des avertisseurs soit respectée.
- Est-ce que les extincteurs sont en bon état de fonctionnement? La durée de vie de la poudre à l'intérieur de l'extincteur est de 6 ans.

Ce sont là des vérifications qui peuvent faire toute la différence!

Pour plus d'informations, communiquez avec votre service de prévention des incendies au Prevention@saintehelenedebagot.com ou 450-791-2455.

Amélie Côté Lambert
Technicienne en prévention incendie

FEU EN PLEIN AIR INTERDIT

Les **feux en plein air** incluant les feux d'herbes, de branches ou de broussailles sont **interdits dans la Municipalité jusqu'à nouvel ordre**. Il n'y aura donc aucun permis de brûlage d'émis.

Par contre les feux de joie dans un foyer extérieur avec pare-étincelles conforme sont acceptés.

Cette mesure émise par la SOPFEU vise à limiter les sorties de nos pompiers afin d'éviter les risques de propagation du Covid-19 pour ceux-ci.

Merci de bien vouloir respecter cette mesure afin de protéger nos pompiers!

SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Francis Rajotte
Directeur des SSI Ste-Hélène

Votre service en sécurité incendie vous annonce l'achat d'un nouveau véhicule de type autopompe.

Depuis près de 3 ans, le service incendie subit un resserrement des normes en sécurité incendie. Certaines problématiques avec le camion actuel seront par le fait même réglées. La municipalité et son service des incendies envisagent de changer le présent véhicule incendie de l'année 2002 en raison de son nombre d'heures de travail et son âge avancé. L'objectif de votre service incendie était de faire la transaction avant qu'il n'atteigne l'âge de 20 ans pour des raisons de normes en sécurité incendie. En procédant de cette façon, nous voulons nous assurer d'avoir un prix intéressant à la vente. De plus, pour la direction du service incendie ainsi que les membres du conseil, il était impératif d'apporter quelques correctifs en matière de sécurité lors de l'accès à l'outillage mobile sur le véhicule incendie.

Dans un aspect plus technique, voici un tableau comparatif vous illustrant les avantages de moderniser notre véhicule :

	Camion Autopompe 2002 actuel	Camion acheté 2020 (disons 2021)
Capacité Gallons d'eau		1200
Capacité (place assises)	4	6
Support d'appareils respiratoires intégrés	0	6
Poste opérateur de pompe	Arrière Gauche	Arrière complètement
Système approvisionnement eau de la pompe	Monter-démonter à l'avant à chaque intervention?	Installé directement sur le pare-choc avant en permanence
Système arrosage	Monter et démonter la lance au bout de plusieurs longueurs de hose (eau coule par les joints)	Haute pression avec lance montée sur dévidoir « prémonté »

Par souci de transparence, nos options étaient :

1- Attendre avant de le changer que le camion ait 20 ans d'âge ou ne brise (cette option nécessite des tests annuels de capacité maximale de pompage du camion dès l'année prochaine. Si un test venait à échouer ou le camion à briser, nous devrions agir rapidement pour changer le camion, pour assurer le maintient du service). En entraide également, les municipalités alentours comptent sur notre aide.
2- Changer tout de suite le camion en en commandant un qui répondra à nos besoins actuels et futurs et nous permettra de maintenir un service incendie efficace et opérationnel pendant encore de nombreuses années.

Notre décision s'est portée sur l'option 2, puisque de toute façon, éventuellement le changement du camion deviendra inévitable et lorsque le camion aura plus de 20ans, il aura assurément une valeur moindre.

Pour l'instant, la date de livraison du nouveau camion n'est pas encore fixée. Nous vous aviserons par le biais du Bagotier.

Pour toutes questions ou commentaires, communiquez avec la direction du service incendie et il nous fera le plus grand plaisir de vous répondre.

SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Chronique de la MRC des Maskoutains

Numéro 17, mai 2020

Pandémie de COVID-19
Attention à vos services d'urgence!

La crise actuelle a des impacts majeurs sur les premiers répondants (pompiers, policiers, paramédics, etc.) et sur la façon dont ils peuvent effectuer leur travail.

Afin de protéger les intervenants locaux, veuillez :

- ✓ Éviter les déplacements inutiles, pour limiter les risques d'accident de la route;
- ✓ Respecter les mesures d'hygiène du gouvernement pour la COVID-19;
- ✓ Si vous contactez le **9-1-1** et que vous, ou un membre de votre famille, présentez des symptômes, que vous avez voyagé, ou que vous êtes à risque, il est **PRIMORDIAL** de le mentionner;
- ✓ Dégager les issues et/ou corridors afin que l'accès soit rapide et sécuritaire;
- ✓ Ne pas engorger le 9-1-1 pour dénoncer des individus. Composer le 1 877 644-4545.

Trousse 72 h. Êtes-vous prêt?
Plus d'autonomie, moins de soucis!

Chaque citoyen est le premier responsable de sa sécurité. Pendant la pandémie actuelle, ou pendant toute autre situation d'urgence, il revient à tous et à toutes d'assurer leur propre sécurité et celle de leur famille pour les 3 premiers jours.

En situation d'urgence, vous pourriez être appelé à **subvenir à vos besoins** dans l'attente de l'aide d'urgence ou du rétablissement des services essentiels. Les services d'urgence mettront tout en œuvre pour vous aider. Vous avez cependant un rôle important à jouer, au début. Avoir une **trousse d'urgence 72 heures** vous sera très utile.

Vous pouvez fabriquer vous-même une trousse à la maison. Le choix d'un sac à dos est idéal en cas d'évacuation. Vous pouvez également l'acheter à la **Croix-Rouge**, qui vend des trousses complètes préemballées.

Voici une liste des articles de base que vous devriez y consigner :

- Médicaments;
- Argent comptant/cartes;
- Clés (maison/ auto);
- Masques anti-poussière;
- Documents, numéros de téléphone importants.

Voir le guide à : https://www.preparez-vous.gc.ca

SARCA MOBILE, TOUJOURS PRÉSENT

En ce temps de quarantaine, il y a certainement plusieurs de vos projets qui ont été mis sur pause, que ce soit personnel, professionnel ou scolaire.

Cette situation de confinement vous a peut-être également amenée à vous questionner sur ce que vous voulez dans la vie, votre personnalité et les valeurs qui vous animent.

Il est possible que suite à cette introspection, un désir de changement ou la recherche d'un nouveau défi s'impose à vous. Malgré l'isolement que vous vivez présentement, un projet de formation peut commencer à être exploré et planifié dès maintenant.

D'ailleurs, SARCA Mobile reste à votre disposition, toujours gratuitement, afin de vous accompagner dans ce processus. Il est évident que ce sera à distance, mais il me fera plaisir de faire tout mon possible afin de répondre à vos questions professionnelles et scolaires.

Je vous invite à me rejoindre sur ma page Facebook professionnelle qui se nomme Audrey Gatineau Pro et également aimer la page de Service d'accueil, référence et accompagnement-SARCA de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe. Vous pouvez aussi communiquer avec moi par courriel. J'ai hâte de vous lire!

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca

Audrey Gatineau Pro

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
CFM Centre de formation des Maskoutains
SARCA

DESSINS À COLORIER

Olivia Bourque
Coordonnatrice
en loisirs

Chers citoyens et citoyennes,

Suite aux mesures qui ont été prises par le gouvernement pour freiner la propagation de la COVID-19, **les inscriptions pour le camp de jour ainsi que les activités estivales ont dues être suspendus.**

Bien que la tenue des activités estivales (soccer, baseball, tennis, etc.) du camp de jour et de la Fête Nationale reste encore incertaine, sachez que nous faisons tout ce qui est en notre possible pour vous tenir informés des développements et de l'évolution au cours des prochaines semaines.

Les informations vous seront communiquées via notre site Internet : www.saintehelenedebagot.com dans la section ACTIVITÉS ET LOISIRS ainsi que sur la page facebook : Loisirs Sainte-Hélène.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Olivia Bourque
Coordonnatrice en loisirs
450-791-2455 poste 2310
loisirs@saintehelendebagot.com

PROTÉGEONS NOS TERRAINS SPORTIFS

LOISIRS
STE-HÉLÈNE

Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes.

Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser.

Merci ÉNORMÉMENT de votre collaboration!

Fonds local de 1,3 M$

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PME : LA MRC DES MASKOUTAINS ET SAINT-HYACINTHE TECHNOPOLE PRÊTES À RECEVOIR LES DEMANDES

Saint-Hyacinthe, le 9 avril 2020 – Les entreprises du territoire de la MRC des Maskoutains affectées par la pandémie de la COVID-19 ont maintenant accès au Programme local d'aide d'urgence aux PME, un nouveau fonds dont la mise en place a été confirmée la semaine dernière par le gouvernement du Québec.

Le programme vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 $. Il complète le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) qui s'adresse à celles ayant des besoins en fonds de roulement supérieurs à 50 000 $.

Pour la grande région de Saint-Hyacinthe, c'est donc une enveloppe de 1,3 million de dollars qui est rendue disponible pour les entreprises. C'est la MRC des Maskoutains qui recevra cette somme et qui en assurera la gestion. Le conseil des maires a d'ailleurs approuvé, lors de sa séance du 8 avril, la signature du protocole d'entente avec Québec concernant l'utilisation de ces sommes de même que les détails quant à leurs critères d'attribution.

« Les impacts de la COVID-19 sur nos entreprises sont considérables et nous sommes heureux d'annoncer une mesure qui s'ajoute à tout ce qui est mis en place actuellement pour soutenir l'économie sur notre territoire et partout au Québec. Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir les entreprises d'ici et les aider à surmonter cette période difficile », a indiqué Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains.

Afin de coordonner la diffusion de l'information aux entreprises et d'assurer le traitement et le suivi des demandes, la MRC a mis sur pied un groupe de travail composé de membres de son équipe de développement économique et de celle de Saint-Hyacinthe Technopole. « Cette union des forces nous permet d'être encore plus efficaces dans nos interventions auprès des entreprises fragilisées et nous permettra une plus grande rapidité dans l'octroi de ces aides d'urgence », a ajouté Mme Morin.

Modalités de l'aide

L'aide offerte dans le cadre de ce programme prendra la forme d'un prêt d'un maximum de 50 000 $ consenti aux entreprises dans le but d'alimenter leur fonds de roulement. Celui-ci comportera un taux d'intérêt de 3 % et sera remboursable sur 36 mois, à la suite d'une période de moratoire de 3 mois.

Les petites et moyennes entreprises de tous les secteurs d'activité sont admissibles, y compris les coopératives et les entreprises d'économie sociale, dans la mesure où elles ont des activités marchandes. Celles-ci devront respecter une série de critères, dont le fait d'être en activité depuis au moins un an, d'être fermées temporairement ou de risquer la fermeture et de ne pas être sous la protection des tribunaux.

De même, elles devront démontrer que leurs difficultés financières sont directement liées à la pandémie de la COVID-19 et qu'elles ont de bonnes perspectives de relance de leurs opérations et de rentabilité à moyen terme.

Les fonds étant très limités compte tenu de l'ampleur des besoins, les entreprises qui souhaitent se prévaloir de cette mesure d'urgence sont invitées à déposer leur demande rapidement. Seules les demandes complètes seront admissibles et traitées. Le dépôt d'une demande ne garantit pas l'acceptation d'une aide financière.

Toute l'information concernant les critères d'admissibilité et le dépôt d'une demande dans le cadre de ce programme est disponible sur le site Internet de la MRC des Maskoutains (www.mrcmaskoutains.qc.ca), ainsi que sur celui de Saint-Hyacinthe Technopole (www.st-hyacinthetechnopole.com).

Donovan St-Hilaire
Saint-Hyacinthe Technopole
450-774-9000, poste 1244
sthilaired@st-hyacinthetechnopole.com

Denyse Bégin
MRC des Maskoutains
450-768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

VISITEZ LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA RÉGIE !

WWW.RIAM.QUEBEC

SUR VOTRE ORDINATEUR, VOTRE TABLETTE
OU VOTRE CELLULAIRE!

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES N'AURA JAMAIS ÉTÉ AUSSI FACILE!

Des réponses à vos questions en quelques clics!

www.riam.quebec
450-774-2350

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

« MAINTENIR LES DOSSIERS À JOUR POUR ÉVITER LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES »

Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par le programme doit préparer son installation préalablement à la vidange et mettre son dossier à jour à la Régie afin d'être informé à l'avance de la date prévue pour la vidange, **notamment en fournissant un numéro de téléphone valide.**

Il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou des changements de coordonnées de ceux-ci.

Communiquez directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350.

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

OUVERTURE DES ÉCOCENTRES DÈS LA MI-AVRIL…

À MOINS QUE LA COVID-19 N'EN FORCE LE REPORT…

Les écocentres de la Régie devraient ouvrir leurs portes **à compter du 18 avril prochain** pour la nouvelle saison, tous **les samedis et dimanches de 8h30 à 16h30**. Le site de Saint-Hyacinthe sera également ouvert les vendredis, aux mêmes heures **à moins que la COVID-19 n'en force le report**.

Étant donné l'espace restreint, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés aux écocentres.

Saint-Hyacinthe :
1880, rue Brouillette
Vendredi, samedi et dimanche
Remorques de 4 x 8 pieds ou moins

Acton Vale :
68, rue Noël-Lecompte
Samedi et dimanche
Remorques de 5 x 10 pieds ou moins

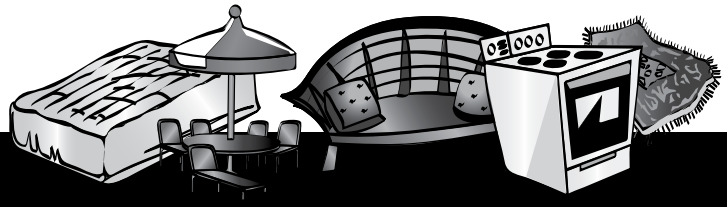

PROCHAINE COLLECTE DE GROS REBUTS : 5 MAI 2020

Autres dates : 30 JUIN ET 6 OCTOBRE 2020

Pour tout savoir, consultez le site internet de la Régie : www.riam.quebec

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

À MOINS QUE LES INTERDICTIONS DE RASSEMBLEMENT SOIENT TOUJOURS EN VIGUEUR

SAMEDI LE 23 MAI 2020

La première collecte annuelle se tiendra le **samedi 23 mai 2020**, au Stade L.-P.-Gaucher de Saint-Hyacinthe, 900, rue Turcot, entre 8h30 et 16h30.

Une preuve de résidence est exigée.

VOUS NE POUVEZ Y PARTICIPER?
TROIS COLLECTES AUTOMNALES S'OFFRENT À VOUS...

12 SEPTEMBRE 2020
Au Stade L.-P.-Gaucher
de Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot
8h30 à 16h30

19 SEPTEMBRE 2020
Au Centre communautaire
de Saint-Jude
940, rue du Centre
7h30 à 11h30

19 SEPTEMBRE 2020
Au Centre sportif
d'Acton Vale
1505, 3e Avenue
13h00 à 16h30

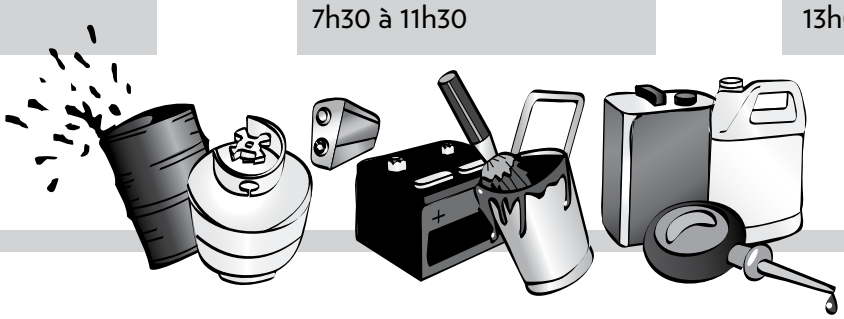

RÉCUPÉRATION DE BRANCHES : DEUX SITES À VOTRE DISPOSITION!

Deux sites sont à nouveau disponibles dès ce printemps, pour la récupération des branches de plus de 2,5 cm (1 pouce) de diamètre.

Saint-Hyacinthe : 1000, rue Lemire (du lundi au vendredi à compter de la fin du mois d'avril aux heures d'ouverture des bureaux municipaux). La terre y est également acceptée.

Acton Vale : à l'extrémité de la **rue Bernier** (en tout temps).

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN DÈS LE MOIS D'AVRIL

D'AVRIL À NOVEMBRE,

LES MATIÈRES ORGANIQUES SONT COLLECTÉES À CHAQUE SEMAINE!

MATIÈRES ORGANIQUES SURPLUS PRINTANIERS

Considérant que la situation actuelle permet de maintenir la collecte des matières organiques, laquelle est principalement mécanisée, **le retour de la collecte hebdomadaire des bacs bruns aura lieu comme prévu, à compter du 1er avril prochain** et elle se poursuivra tant que la situation le permettra.

Cependant, **bien qu'il soit habituellement autorisé d'utiliser divers contenants et des sacs de papier en cas de surplus de matières, la Régie demande** aux citoyens, afin de limiter les risques de transmission du virus qui pourraient être liés aux contacts entre le personnel de l'entrepreneur et les contenants d'appoint qui ne peuvent être levés mécaniquement, **de ne pas utiliser de petites poubelles rondes ou de sacs de papier tant que la situation ne sera pas revenue à la normale.**

Bien qu'il y ait généralement des surplus printaniers liés au râtelage des feuilles et du gazon, la Régie recommande de recourir davantage à l'herbicyclage en laissant les feuilles déchiquetées et le gazon tondus, directement sur le terrain, ce qui aura pour effet de limiter le volume de matières générées et qui devrait permettre de répondre aux besoins en utilisant seulement le bac brun destiné à cette fin.

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

GARDONS NOS BONNES HABITUDES!

SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE, LES MATIÈRES RECYCLABLES DÉPOSÉES DANS LE BAC VERT SONT ENCORE ET TOUJOURS RECYCLÉES QU'ON SE LE DISE!

- CONTENANTS ET EMBALLAGES
- IMPRIMÉS EN PAPIER, CARTON, VERRE, MÉTAL OU PLASTIQUE

OFFRE D'EMPLOI

Préposé(e) à l'écocentre

JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE!

À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-HYACINTHE: 1880, rue Brouillette
OU À L'ÉCOCENTRE D'ACTON VALE: 68, rue Noël-Lecomte

Envoie ton curriculum vitae à Monsieur Réjean Pion, directeur général à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par courriel ou par la poste.

dgriam@riam.quebec

2090, rue Cherrier, Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 8R3

DES QUESTIONS ? 450 774-2350

CONTACT 30 ANS

Centre de crise et de prévention suicide

Intervention 24h/7

Offrez aux personnes en détresse la lumière sous forme de lanterne.

Au-delà de la souffrance, il y a l'espoir.

Ligne de crise, rencontres, hébergement.

Achetez une lanterne virtuelle au coût de 25$.

Soutenez ces personnes en leur permettant d'accéder à nos service 24h/7.

Ligne administrative
450 771-7152

Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952

CENTRE DE CRISE ET PRÉVENTION SUICIDE

Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9
info@contactry.qc.ca

Suivez-nous sur

PROCÈS-VERBAL - 7 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 7 avril 2020, à huis clos, en vidéoconférence à Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

Madame Sylvie Vanasse, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

Monsieur Bertrand Lapierre, directeur des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h35.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 65-04-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Comptes à payer
6.2 Dépôt - état comparatif
6.3 Offre de service – missions d'audit dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018
6.4 Report de l'élection partielle
6.5 Avis de motion – Règlement numéro 556-2020 modifiant le règlement 554-2019 « *Règlement établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations 2020 ainsi que les conditions de perception* »
6.6 Dépôt de projet – Règlement numéro 556-2020 modifiant le règlement 554-2019 « *Règlement établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations 2020 ainsi que les conditions de perception* »
6.7 Annulation service exchange de la MRC des Maskoutains
6.8 Demande de modification au Fonds de la taxe sur l'essence (TECQ)
6.9 Maintien du lien d'emploi
6.10 Fermeture du bureau municipal

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Resurfaçage 2020 – octroi de contrat

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Exercice du droit de veto du maire à l'égard de la résolution numéro 53-03-2020

9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Adoption du règlement 550-2019 – modifiant le règlement de zonage afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale sous forme de projet intégré dans la zone 112-P

11. LOISIRS ET CULTURE
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 66-04-2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copies des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 3 mars 2020 et de la séance ordinaire du 10 mars 2020;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 3 mars 2020 et de la séance ordinaire du 10 mars 2020 (prendre note de l'exercice du droit de véto du maire, Stéphan Hébert, à l'égard de la résolution 53-03-2020).

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le Conseil tient la séance à huis clos. En conséquence, il n'y a pas de période de questions.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 67-04-2020

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 2 avril 2020 :

- Comptes pour approbation : 13 305,56 $
- Salaires: 41 866,13 $
- Comptes à payer : 302 508,92 $

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer

en date du 2 avril 2020, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale par intérim dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.4 OFFRE DE SERVICE POUR LES MISSIONS D'AUDIT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2014-2018

Résolution numéro 68-04-2020

Considérant l'offre de service de FBL datée du 5 mars 2020;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'offre de service pour les missions d'audit dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 au montant de 1 400$ avant taxes.

6.5 REPORT DE L'ÉLECTION PARTIELLE

Suite à un avis de vacance déposé le 10 mars 2020 pour le poste de conseiller #6, mentionnant qu'une élection partielle aurait lieu le dimanche 3 mai 2020. (Article 339 de la LERM);

Compte tenu des circonstances exceptionnelles en lien avec la COVID-19 ayant pour effet de suspendre toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens jusqu'à nouvel ordre;

Une nouvelle date du scrutin électoral sera communiquée ultérieurement par la présidente des élections de la Municipalité.

6.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 556-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 554-2019 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS 2020 AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION »

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Jonathan Hamel, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 556-2020 modifiant le règlement 554-2019 intitulé « *Règlement établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations 2020 ainsi que les conditions de perception* »

6.7 DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 556-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 554-2019 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS 2020 AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION »

Il est, par la présente, déposé par Mathieu Daigle le projet du règlement numéro 556-2020 modifiant le règlement 554-2020 intitulé « Règlement établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations 2020 ainsi que les conditions de perception » qui sera adopté à une séance subséquente.

6.7 ANNULATION SERVICE EXCHANGE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Résolution numéro 69-04-2020

Considérant que les boîtes courriels de la Municipalité ne sont plus hébergées sur le domaine de la MRC des Maskoutains;

Considérant la résolution numéro 26-02-2017 autorisant la MRC des Maskoutains à fournir un service d'hébergement de courriels et de calendrier Exchange à la Municipalité;

Considérant les frais mensuels pour les licences Exchange;

Sur proposition de Jonathan Hamel, secondée par Martin Doucet il est résolu à l'unanimité de mettre fin au service Exchange sur le domaine de la MRC des Maskoutains.

6.8 DEMANDE DE MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ)

Résolution numéro 70-04-2020

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression sur la ministre de

l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

Attendu que le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par Réjean Rajotte et appuyé par Pierre Paré et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignées à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

6.9 MAINTIEN DU LIEN D'EMPLOI

Résolution numéro 71-04-2020

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec;

Considérant que la Municipalité doit prendre les mesures nécessaires en matière de prévention pour protéger adéquatement la santé de ses employés;

Considérant l'obligation de maintenir les services essentiels;

Considérant que certains emplois à la Municipalité ne figurent pas sur la liste des services et activités jugés prioritaires par le gouvernement;

Considérant la forte invitation de la FQM à user de créativité pour mettre en place des mesures alternatives au lieu d'effectuer des mises à pied temporaires;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, et résolu à l'unanimité de permettre les mesures suivantes :

- Le télétravail lorsque possible;
- La réalisation de tâches alternatives;
- La réduction des heures de travail;
- La possibilité d'utiliser les heures de vacances accumulées ou autres banques de congés.

6.10 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Résolution numéro 72-04-2020

Considérant les mesures exceptionnelles devant être mises en place pour limiter la propagation de la COVID-19 et assurer la protection des citoyens et des employés;

Considérant que tous les services municipaux essentiels tels la sécurité incendie, le traitement de l'eau potable, le traitement des eaux usées, les travaux publics ainsi que l'administration municipale sont maintenus;

Considérant que les citoyens sont invités à communiquer avec la Municipalité soit par courriel ou par téléphone;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu à l'unanimité, d'entériner la décision de fermer le bureau municipal au public à partir du 23 mars 2020 jusqu'au 4 mai 2020 ou, toute date ultérieure, conformément aux exigences du Gouvernement du Québec.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RESURFAÇAGE 2020 – OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 73-04-2020

Considérant la résolution 07-01-2020 (Resurfaçage 2020 – appel d'offres – système électronique d'appel d'offres (SEAO));

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 18 mars 2020 à 11h05:

	avec taxes
Pavages Drummond Inc.	210 449,41 $
Sintra Inc.	213 154,17 $
Pavages Maska Inc.	228 200,08 $
Eurora Québec Constructions Inc.	234 404,02 $

Considérant le rapport de l'ingénierie au dossier en date du 23 mars 2020 en lien avec l'analyse technique des soumissions reçues;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de resurfaçage 2020 à la compagnie Pavage Drummond Inc. au coût de 210 449,41$ taxes incluses.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 EXERCICE DU DROIT DE VETO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 53-03-2020

Résolution numéro 74-04-2020

Considérant la résolution 53-03-2020, adoptée lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, en lien avec l'octroi du contrat et le rachat de la vieille autopompe à la compagnie Aréo-Feu Ltée;

Considérant que monsieur le maire Stéphan Hébert a exercé son droit de veto prévu à l'*article 142 du Code municipal*;

Considérant que cette disposition de la Loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être à nouveau soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

Considérant que la résolution numéro 53-03-2020 se lisait comme suit :

CAMION AUTOPOMPE – OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 53-03-2020

Considérant la résolution 15-01-2020 demandant des soumissions sur SEAO;

Considérant l'ouverture publique de la seule soumission reçue le lundi 3 février 2020 :

- *Aréo-feu Ltée*

Partie A	*achat autopompe*	*659 880$ plus taxes*
Partie B	*vente autopompe actuelle*	*40 500$ plus taxes*

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer l'achat du camion autopompe et le rachat de la vieille autopompe à la compagnie Aréo-Feu Ltée au coût de 619 380$ plus taxes.

En conséquence, sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que la résolution portant le numéro 53-03-2020 soit réputée adoptée.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Réjean Rajotte se retire étant parent avec le demandeur du projet.

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 550-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ DANS LA ZONE 112-P

Résolution numéro 75-04-2020

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement*;

Considérant qu'une demande a été soumise au conseil municipal afin de permettre la construction, sous forme de projet intégré, d'une habitation de quatre logements dans la zone 112-P, en bordure de la 7e Avenue;

Considérant que le conseil municipal entend donner suite à cette demande en modifiant les dispositions du règlement de zonage concernées;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 1er août 2019, conformément à la loi;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 10 mars 2020, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par Pierre Paré, appuyé par Martin Doucet et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, lors de la séance du 7 avril 2020, le règlement numéro 550-2019 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale sous forme de projet intégré dans la zone 112-P*».

Réjean Rajotte reprend son siège.

11. LOISIRS ET CULTURE

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le Conseil tient la séance à huis clos. En conséquence, il n'y a pas de période de questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 76-04-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h20.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions *(article 142 (2) du Code municipal)*.

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Nos annonceurs
ENCOURAGEZ-LES

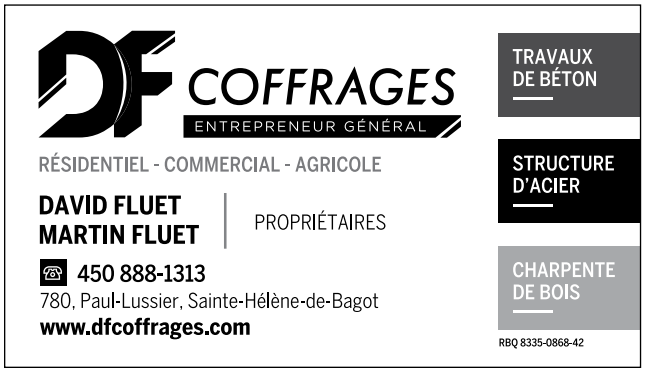

LUSSIER CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE
lussierchevrolet.com

En mon nom et celui de toute l'équipe,
Merci aux gens des services essentiels d'être là !
Pour toute urgence, n'hésitez pas à communiquer avec moi, nous trouverons une solution.

Ça va bien aller!

Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell.: 450 278-2697
SUIVEZ-NOUS SUR facebook

HÉLY ÉLECTRIQUE INC.
Yves Léonard
329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01
Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com

Ordre des Denturologistes du Québec
Votre denturologiste
Jean-François Perreault d.d.
Confection et réparation de **prothèses dentaires**

Tél. : ***(819) 816-6778***
Email : denturojfperreault@gmail.com
646 rue Jacques
St-Eugène-de-Grantham (Qc)
J0C 1J0 (derrière Home Hardware)

Excavation
Sylvain Plante et Fils Inc.
R.B.Q. 8102-7773-03
217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0
TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : **450 793-2534** ***Bur. :*** **450 793-2535**

GARAGE DENIS LORANGE
337, 3e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0
Débosselage Peinture
Anti-rouille Redressement de châssis
Pose de pare-brise Estimation d'assurance
450.791.2217 *FAX: 450.791.2219*

Lise Guillemette
Orthothérapeute
Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION
RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.
450 791-2431
521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot
Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC
Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0
Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793
Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca

André Lamontagne
Député de Johnson
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation ministre responsable
de la région Centre-du-Québec

Famille Croteau

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX

idéegraphik
GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES
450 **381-2908**
775, Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
www.**ideegraphik**.com

Shell

Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Télec. : 450-791-2495

Famille Croteau

BLT BBQ
BUFFET LA TRADITION
Annie Lefebvre | 450 278-5591
buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com

PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.
770, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot
J0H 1M0
TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144
Coiffure pour Elle et LUI
Salon Francine Fluet Enr.
526, 3e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0

Relais Routier Petit
FIER MEMBRE TRUCKPRO
450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
549, 3e rang, Sainte-Héléne (Québec) J0H 1MO
(Autoroute 20, sortie 152)

RBQ 5592-8188-01
PAYSAGEMENT Lapierre
Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com
450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES
Agence immobilière

PROTECTION ROYALE

Israël Lussier
Courtier immobilier

Soyez bien conseillé !
450 230-6667

Martin Lussier
Courtier immobilier agréé DA

• **DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7** • **ESTIMATION GRATUITE DE VOTRE PROPRIÉTÉ**
• **PROTECTION ROYALE OFFERTE GRATUITEMENT** (Protection contre les vices cachés, délais et désistements, assistance juridique, cotisation spéciale et frais légaux)

LAFORCE MÉCANIQUE
450 381-AUTO

UNI-PRO
EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

TRAITEMENT POUR PARE-BRISE Aquapel

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)
CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)
AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS
GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE
ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES
PETITE SOUDURE (MIG)
VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL

HORAIRE HABITUEL **LUNDI AU VENDREDI 7H30 À 17H30**

COVID-19

Vous accompagner : notre priorité

Afin de limiter les risques de propagation pour nos membres et employés, merci d'utiliser les modes d'accessibilité offerts par AccèsD afin de limiter les contacts rapprochés et nous permettre d'assurer la prestation des services essentiels.

N'hésitez pas à demander de l'assistance en cas de besoin. Nous sommes là pour vous et nous continuerons de l'être.

desjardins.com/covid-19

ACCESSIBILITÉ 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7

- desjardins.com
- m.desjardins.com
- Dépôt de chèque par appareil mobile
- Guichets automatiques

Desjardins